



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/2001/5
23 juillet 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU BOIS
Cinquante-neuvième session
2-5 octobre 2001

**THÈME SPÉCIAL: COOPÉRATION INTERSECTORIELLE AU SEIN
DE LA CEE, COMMERCE, BOIS, ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE**

(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

INTRODUCTION

1. À sa session de mai 2001, la Commission économique pour l'Europe a invité ses organes subsidiaires principaux à renforcer encore les liens intersectoriels dans plusieurs domaines, dont celui du commerce du bois et de l'environnement, «le but étant de promouvoir le commerce du bois et des produits ligneux tout en veillant à une gestion durable des forêts». Le texte complet de la décision de la Commission est reproduit dans le document TIM/2001/1. À la lumière du débat de la Commission, le bureau du Comité du bois a décidé que le thème spécial pour la session de 2001 du Comité serait la coopération intersectorielle. La présente note apporte des informations générales pour l'examen de ce thème, et un document qui sera diffusé ultérieurement fournira des informations plus détaillées.

CONTEXTE

2. Pendant de nombreuses années, la Commission s'est efforcée d'éviter les chevauchements d'activités et de trouver des synergies entre les travaux de ses organes subsidiaires principaux,

notamment en imposant l'obligation de prendre connaissance des travaux des autres organes subsidiaires principaux avant d'arrêter les programmes de travail. En 2001 toutefois, la Commission a déclaré que «si, pour assurer la cohérence des politiques, il était indispensable de mettre en place une coopération intersectorielle, celle-ci ne pouvait naître spontanément et devait être planifiée et stimulée»; par ailleurs, «les activités intersectorielles devraient être planifiées avec soin de manière à éviter de surcharger les organes subsidiaires principaux, ce qui nuirait à leurs activités de base». Elle a demandé aux organes subsidiaires principaux d'«examiner quels seraient les moyens les plus efficaces, souples et économiques de traiter des questions intersectorielles». Les organes subsidiaires principaux «ont été priés également de faire tous les ans le bilan de la coopération intersectorielle en cours et d'examiner les nouveaux domaines qui pourraient faire l'objet d'une telle coopération, en vue de les signaler à l'attention des autres organes concernés, la décision finale revenant à la Commission». Celle-ci a par ailleurs encouragé les organes subsidiaires principaux à organiser d'autres activités intersectorielles chaque fois que la possibilité s'en présenterait.

3. Afin de donner suite aux demandes de la Commission, il convient, semble-t-il, que le Comité du bois acquière une bonne connaissance des activités des autres organes subsidiaires principaux (ainsi que des autres partenaires et parties prenantes potentiels) et procède à une évaluation réaliste des activités intersectorielles qui seraient utiles pour les États membres et réalisables avec les ressources et compétences probablement disponibles. Le secrétariat propose donc que le débat sur le thème spécial soit divisé en plusieurs parties, à savoir:

- Un exposé des activités pertinentes des autres organes subsidiaires principaux de la CEE
- Un exposé d'autres activités pertinentes
- Un exposé des activités intersectorielles en cours dans le cadre du Comité du bois
- Un débat sur les activités futures.

4. Le plan de ces exposés et de ce débat est en cours d'élaboration, et un document d'information plus détaillé sera diffusé peu avant la session. La présente note n'en présentera donc brièvement que les principaux points.

5. *À la lumière des exposés et compte tenu de la demande de la Commission, ainsi que de sa propre vision stratégique telle qu'elle est exposée dans le programme de travail intégré (TIM/2001/8), le Comité est invité à se prononcer sur les activités intersectorielles.*

ACTIVITÉS DES AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES PRINCIPAUX

6. Le secrétariat est en train d'organiser de brefs exposés des activités des organes subsidiaires principaux suivants:

- Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise
- Comité des politiques de l'environnement

- Comité de l'énergie durable

7. Les représentants de chaque secrétariat présenteront brièvement (pendant une dizaine de minutes) les grandes lignes des objectifs et activités de leur organe subsidiaire principal, en mettant en relief les activités qui pourraient avoir un rapport avec celles du Comité du bois.

8. Le thème des liens réciproques entre le commerce, l'environnement et le bois, qui a été retenu par la Commission, a déjà été présenté au Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et le sera au Comité des politiques de l'environnement en septembre. La note qui a été soumise à ce dernier et qui expose les points considérés et propositions formulées jusqu'ici est annexée au présent document. Le Comité du bois sera informé oralement des faits les plus récents, et en particulier de la suite donnée par le Comité des politiques de l'environnement aux propositions qui lui ont été soumises.

ACTIVITÉS DE PARTENAIRES ET AUTRES PARTIES PRENANTES POTENTIELS

9. Il convient, semble-t-il, de consulter également des partenaires et parties prenantes potentiels qui ne font pas partie de la CEE, étant donné en particulier qu'un certain nombre de ces organisations ont déjà pris part aux travaux, et notamment au débat sur le thème spécial lors de la session de 1999 du Comité (voir les questions relatives au commerce et à l'environnement dans le secteur des forêts et des produits forestiers, par Franziska Hirsch (ECE/TIM/DP19)).

10. Le secrétariat demandera aux représentants des catégories d'organisations ou organismes indiquées ci-après de faire un bref exposé:

- Organismes intergouvernementaux, dont le PNUE, la CNUCED et l'OMC
- Organisations non gouvernementales de défense de l'environnement, dont le WWF
- Organisations compétentes qui appartiennent aux milieux d'affaires, par exemple le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable.

ACTIVITÉS INTERSECTORIELLES EN COURS DU COMITÉ DU BOIS

11. Il est communément admis aujourd'hui qu'il est irréaliste, voire contre-productif, de considérer isolément les questions et politiques ayant trait à la forêt et au bois et qu'il est indispensable de formuler et d'analyser les politiques en adoptant une approche globale. C'est pourquoi l'étude sur les perspectives du secteur des forêts européennes (EFSOS) accorde une large place aux liens réciproques entre les politiques dans le secteur des forêts et du bois et celles appliquées dans d'autres secteurs. L'un des trois «piliers» de cette étude qui est en préparation est ce qu'il est convenu d'appeler la méta-étude qui aura pour objet d'analyser ces liens. Un groupe d'experts s'est attelé à cette tâche sous la conduite du professeur Thoroe (Allemagne) et avec le concours du secrétariat (pour de plus amples informations sur le programme EFSOS, se reporter au site Web à l'adresse <http://www.unece.org/trade/timber/efsos/welcome.htm>). Il a été proposé que le Comité des politiques de l'environnement désigne des membres qui feront partie de ce groupe, et c'est là une idée dont le groupe s'est félicité à sa réunion du 17 juillet. L'étude porte naturellement sur la demande de bois pour la production d'énergie mais aussi sur

celle d'autres biens et services forestiers, de sorte qu'elle englobe l'évolution future des marchés et politiques de l'énergie, dans la mesure où les ressources le permettent.

12. Une autre activité intersectorielle qui présente un grand intérêt pour le Comité du bois est le projet relatif au renforcement des capacités pour le commerce et l'investissement dans le secteur du bois en Russie, en vue d'un développement durable. Ce projet, exécuté depuis 1998 sous les auspices du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, qui tient le Comité du bois informé, est tout à fait en rapport avec les questions de commerce et d'environnement. Il sera peut-être possible d'en élargir le champ d'application à d'autres pays en transition, à condition que des fonds soient dégagés.

13. La principale question qui touche au commerce, à l'environnement et au bois est peut-être à présent celle de l'homologation des produits forestiers grâce à la gestion durable des forêts. Depuis plusieurs années, le secrétariat du Comité du bois suit et analyse les évolutions dans ce domaine dans les publications périodiques, sur un site Web et dans un chapitre spécial de la Revue annuelle du marché des produits forestiers.

ACTIVITÉS INTERSECTORIELLES FUTURES

14. Le secrétariat estime qu'un préalable indispensable à la réussite des activités intersectorielles est une véritable communication entre tous les partenaires. Des consultations entre les présidents des trois organes subsidiaires principaux constitueraient un premier pas dans cette direction et il faut espérer qu'elles pourront être organisées à la première réunion du Groupe directeur de la CEE (probablement en mai 2002).

15. Le secrétariat considère qu'actuellement, c'est-à-dire avant la fin des consultations, la voie la plus prometteuse consiste à développer l'analyse des questions relatives au commerce et à l'environnement dans le contexte de la méta-étude sur les politiques générales. D'autres parties prenantes se sont également déclarées intéressées par cette démarche. Cela dit, la qualité de l'analyse de ces questions complexes dépend de l'engagement politique des États membres et de l'attribution de ressources suffisantes. Les 3 % du temps du secrétariat qui lui est réservé dans le programme de travail suffisent uniquement pour les tâches de coordination et la collecte de fonds, non pour des travaux effectifs.

16. Sur la base des exposés indiqués plus haut, le Comité est invité à se prononcer sur des activités intersectorielles futures en tenant compte de ses avantages relatifs et de ceux de ses partenaires potentiels ainsi que des ressources probablement disponibles.

Annexe

**Commerce, bois et environnement: suggestions pour la coopération
intersectorielle au sein de la CEE
(Note présentée au Comité des politiques de l'environnement)**

CONTEXTE

17. À sa session de mai 2001, la Commission économique pour l'Europe a invité ses organes subsidiaires principaux à renforcer les liens intersectoriels dans plusieurs domaines, dont celui du commerce, du bois et de l'environnement, «le but étant de promouvoir le commerce du bois et des produits ligneux tout en veillant à une gestion durable des forêts». La présente note, destinée à la session du Comité des politiques de l'environnement, fournit quelques informations de base en vue d'aider le Comité à examiner cette question et à étudier la possibilité de créer, de concert avec les secteurs du bois et du commerce, un mécanisme de coopération garantissant une gestion durable des forêts.

QUESTIONS À EXAMINER

18. Pendant longtemps, les politiques de l'environnement et les politiques commerciales ont été élaborées séparément, sans qu'il soit vraiment tenu compte des conséquences commerciales des politiques environnementales, y compris des instruments internationaux, ou de l'impact environnemental des mesures commerciales, en particulier des mesures de libéralisation des échanges. Depuis quelques années, toutefois, les interactions commerce/environnement ont fait l'objet d'un débat passionné et complexe, certains soulignant les effets négatifs de la mondialisation et de l'intensification des échanges sur l'environnement, d'autres appelant l'attention sur l'utilisation possible des mesures environnementales comme obstacles non tarifaires au commerce. Les forêts, qui représentent un peu moins de 30 % de la surface du globe, sont le climax dans une grande partie de la région de la CEE et jouent un rôle clef dans la protection de la biodiversité, la prévention de l'érosion et le piégeage du carbone, outre qu'elles sont une source de revenus pour les populations rurales et qu'elles génèrent des volumes d'échanges considérables. Leur contribution au développement durable de la région de la CEE est donc tout à fait significative. Le secteur du bois et de la foresterie s'est trouvé au cœur du débat sur l'interface commerce/environnement, certains experts et ONG préconisant l'adoption de mesures commerciales (par exemple des boycotts ou autres restrictions) pour encourager la gestion durable des forêts dans les pays exportateurs, et d'autres mettant en avant le potentiel d'une croissance induite par l'exportation basée sur les produits ligneux, ou le droit souverain des pays de gérer leurs propres forêts, etc.

19. Au niveau international, cette question a donné lieu à des discussions approfondies, par exemple au sein du Comité du commerce et de l'environnement de l'Organisation mondiale du commerce et du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts de la Commission du développement durable, qui sont parvenus à élaborer un texte de consensus sur les problèmes du commerce et de l'environnement. Ce texte souligne qu'il importe d'adopter des mesures de politique commerciale et environnementale qui aient un effet synergique et reconnaît que la certification (qui permet de vérifier que les produits ligneux proviennent de forêts faisant l'objet d'une gestion durable, question qui a constitué l'un des grands points de désaccord) devrait être

une mesure volontaire et répondre aux exigences du marché, pour pouvoir encourager une gestion durable des forêts.

MESURES PRISES PAR LE COMITÉ DU BOIS

20. À sa session de 2000, dans le cadre de son mandat, qui est de suivre et d'analyser l'évolution des politiques dans le secteur du bois et des forêts, le Comité a examiné, en collaboration avec la Commission européenne des forêts de la FAO, le point de savoir, s'il convenait d'étudier les questions de commerce et d'environnement dans le droit fil d'une réunion des parties prenantes organisée en septembre 2000 à laquelle ont participé, outre les secrétariats des trois organes subsidiaires principaux de la CEE, l'OMC, le PNUE, la CNUCED et le Fonds mondial pour la nature.

21. Après examen des intérêts et activités de chaque organisation, il a paru utile d'examiner les conséquences à long terme, pour le secteur des forêts et du bois dans son ensemble, de différentes évolutions possibles des politiques commerciales et environnementales. Cette analyse permettrait aux décideurs des trois domaines concernés d'évaluer, à l'avance, les conséquences possibles des grands choix stratégiques. Cette analyse repose essentiellement sur l'utilisation d'un scénario de référence pour étudier les perspectives à long terme du secteur, scénario en cours d'élaboration dans le cadre du programme du Comité du bois (études des perspectives du secteur forestier en Europe): ce scénario de référence présentera les perspectives à long terme pour le secteur, en partant de l'hypothèse que les tendances et politiques actuelles vont se poursuivre, le but étant d'aider les gouvernements à décider si les politiques actuelles sont réellement viables. Une partie importante de l'analyse consiste à déterminer quelles sont les politiques menées dans d'autres secteurs (par exemple dans le secteur du commerce ou de l'environnement) qui ont des incidences importantes sur la foresterie, et comment ces politiques pourraient évoluer à l'avenir. Une fois le scénario de référence mis au point (d'ici la fin 2002, si possible), d'autres scénarios pourraient être élaborés, à condition de disposer des ressources nécessaires, pour examiner les conséquences de différents choix pour la viabilité du secteur. Cette méthode pourrait être d'une grande utilité pour étudier les interactions entre les secteurs du commerce, de l'environnement et du bois et les différentes options possibles.

22. Pour élaborer le scénario, il a été constitué un groupe d'experts composé de spécialistes des forêts, qui s'ouvrira par la suite à des spécialistes d'autres domaines. Le mandat de ce groupe peut être consulté sur le site Web du Comité du bois à l'adresse suivante <http://efsos.fastnet.ch/welcome.asp>, en particulier dans la rubrique «Études complémentaires».

23. Conformément à la recommandation de la Commission, le Comité du bois a décidé de consacrer une demi-journée, lors de sa session annuelle d'octobre 2001, à l'examen de questions intersectorielles.

MESURES PRISES PAR LE COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

24. Le Comité a examiné ces questions à sa session de juin 2001. Il a prié le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6) d'étudier, dans le cadre de ses activités d'harmonisation technique et de certification et en collaboration avec le Comité du

bois, les moyens de renforcer la coopération intersectorielle en ce qui concerne le commerce durable du bois et les questions connexes de certification. Il a également été décidé que le bureau du Comité examinerait la possibilité d'adopter d'autres mesures pour promouvoir les questions relatives au commerce et à l'environnement.

MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT: SUGGESTIONS

25. Le Comité souhaitera peut-être étudier les possibilités de synergie entre les secteurs de l'environnement, du bois et du commerce et envisager de collaborer avec le Comité du bois et le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. À cette fin, il est invité à désigner des experts, par exemple un expert d'un pays en transition et un expert d'Europe occidentale, qui participeront à l'élaboration du scénario de référence dans le cadre des études des perspectives du secteur forestier en Europe, afin d'assurer que la dimension environnementale soit pleinement prise en compte dans l'analyse.

MESURES INTERSECTORIELLES POSSIBLES: SUGGESTIONS

26. Pour permettre à la CEE de traiter dans une optique intersectorielle des problèmes du commerce, de l'environnement et du bois, il faudrait que des représentants des trois organes subsidiaires principaux définissent, avec l'aide du secrétariat, les questions à examiner et les orientations à suivre.

27. Dans une première étape, à l'occasion de la séance inaugurale du Groupe directeur de la CEE créé par la Commission en mai 2001, des consultations pourraient avoir lieu entre les présidents des trois organes subsidiaires principaux concernés au sujet des orientations possibles de leur future coopération intersectorielle.
